



59270 BAILLEUL

Fondée en 1852

\*\*\*\*\*

## **REGLEMENT DU GRAND CONCOURS DE MASQUE ET D'INTRIGUE**

**LUNDI 12 FEVRIER 2018**

**Organisé par la  
Ste Philanthropique de Bailleul**

### **INSCRIPTIONS**

- 1) Se munir d'un numéro d'inscription à retirer à compter du 02 février 2018 au
  - Café « Le Sulky » 65 rue d'Ypres
  - Magasin « Festimania » Rue de Cassel

Les numéros seront attribués:

- De 1 à 25 pour les groupes (à partir de 4 personnes et plus) un seul numéro par groupe
- De 51 à 100 pour les individuels (3 personnes : 1 numéro par personne)
- De 151 à 160 pour les enfants (-14 ans). Il est souhaitable que les accompagnants des enfants soient masqués.

Les récompenses seront attribuées d'après un classement pour chacune de ces catégories.

### **19H30 DEBUT DU CONCOURS**

- 2) **De 19H30 à 22H00**, soit pendant la durée du concours, les concurrents devront, entre autres, se faire remarquer **au minimum dans 3 des 6 lieux** désignés ci-dessous.
  - Café-restaurant « Chez Régis » 128 rue Philippe Van Tieghem
  - Café « Au Bon Coin » 25 Arnouldstraete
  - Café-restaurant « La Pomme d'or » 27 rue d'Ypres
  - Café « Le Gargantua » 107 rue d'Ypres
  - Café « Le Sulky » 65 rue d'Ypres
- 3) Un jury composé d'au moins 1 membre de la Ste Philanthropique et de personnes du public, les observera dans chacun des lieux cités ci-dessus.

Les points seront attribués à chaque masque :

  - Principalement sur l'intrigue manifestée tant auprès du jury, qu'auprès du public.
  - Sur l'originalité, du costume, du déguisement et du thème abordé.
  - Sur l'entrain manifesté.

## **MODALITES**

- 4) Se déguiser, le visage masqué (masque, loup, ou tout ce qui permet de cacher le visage complètement), en observant les règles de police et les arrêtés municipaux. Sont interdits :
  - Le port de vêtements ecclésiastiques
  - Le port de vêtements militaires
  - Les armes factices
  - Les masques représentant les visages d'hommes politiques.
  
- 5) La participation à ce concours est gratuite. Elle implique :
  - l'acceptation du présent règlement. La Société Philanthropique se réserve le droit de refuser toute personne :
    - Ne présentant pas les critères requis à ce concours
    - Ayant un comportement ou des propos publics qui porteraient atteinte à l'ordre public ou à toutes personnes physiques ou morales.
    - Qui de par leur thème, déguisement ou intrigue, portent atteinte à l'image du Carnaval de Bailleul ou de la société Philanthropique de Bailleul.
  - Ne seront pas notées, les personnes simplement maquillées et grimées, sans masque.
  
- 6) Les récompenses seront attribuées d'après un classement **qui prendra en compte les 3 meilleures notes et suivant un barème et des coefficients établis** par la Ste Philanthropique organisatrice du concours.

### **22H00 RASSEMBLEMENT FINAL**

Salle des fêtes, rue de Lille. (Entrée gratuite à l'arrière de la salle)  
Animation, danses et rigodons **avec la participation de l'Harmonie Municipale.**

**Entre 22h00 et 23h30, les « Masques » seront invités à monter sur l'avant scène pour une présentation au public.**

Buvette, Ambiance, Musique.

### **23H30 PROCLAMATION DES RESULTATS**

**Début de la proclamation des résultats et remise des prix aux participants.**

Les participants sont invités à rester costumés pour la proclamation des résultats, les premiers de chaque catégorie seront invités sur la scène.

### **00H00 REMONTEE EN VILLE**

**Départ de la Salle des Fêtes, et remontée en ville en musique.**

### **PRESENTATION DES VAINQUEURS**

**Les premiers de chaque catégorie (individuel groupe et enfant) seront mis à l'honneur lors de la réception en mairie le Mardi Gras au matin. (En costume, si possible et non masqué)**

Une notice présentant le concours de masques et d'intrigue est disponible sur le site de la ste Philanthropique : [www.carnaval-de-bailleul.fr](http://www.carnaval-de-bailleul.fr)

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE LANCER DES CONFETTIS DANS LES CAFES**